



# Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec

## **Nouvelles du conseil d'administration (CA) Réunion du 26 août 2021**

### **Mentorat**

À la suite d'une demande des universités, le CA a décidé de réduire à un minimum de 12 000 le nombre de mots à traduire pour les étudiants afin qu'il soit mieux adapté au nombre de semaines d'une session. Le volume à réviser demeure inchangé, soit 4 500 mots.

### **Nouvelle nomenclature pour le répertoire électronique**

Le sondage réalisé par le comité de la formation continue le printemps dernier a permis de recenser les domaines précis dans lesquels les membres exercent. Afin de fournir un portrait plus juste dans le répertoire électronique, le CA a accepté la proposition d'une nouvelle nomenclature effectuée par la responsable du Comité. Les membres pourront y avoir accès au prochain renouvellement.

### **Campagne publicitaire**

Le CA a accepté l'argumentaire proposé par la directrice générale concernant la proposition qui sera faite à l'assemblée générale de diversifier la campagne publicitaire de façon à permettre également la sensibilisation du public et des instances gouvernementales.

### **Congrès de la Fédération Internationale des traducteurs (FIT)**

Les administrateurs ont décidé que l'Ordre ne présenterait pas sa candidature pour le congrès de la FIT 2025.

### **Rémunération du président**

Le CA a décidé de proposer à l'assemblée générale de maintenir le salaire actuel du président de l'Ordre à 24 000 \$ plus les charges sociales.

**Autres décisions**

Le CA a permis à un candidat agréé depuis plus de cinq ans de s'inscrire au tableau de l'Ordre en exigeant qu'il soit inspecté dans les 18 mois et a accepté une demande de reprise d'exercice en imposant la même obligation à cette personne, c'est-à-dire qu'elle soit inspectée dans les 18 mois.